

CANCER DU COL DE L'UTÉRUS AVIS DU HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La vaccination poursuivie

Dans un avis publié récemment, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) recommande la poursuite de la vaccination contre le cancer du col de l'utérus. L'association réunionnaise Méd'Océan, qui dénonce des « conflits d'intérêt », juge cet avis « irrecevable ».

L'efficacité de la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV), responsable du cancer du col de l'utérus, avait été mise en doute par un collectif de médecins, parmi lesquels les praticiens réunionnais réunis au sein de l'association Méd'Océan.

Mais « il n'existe aucune donnée actuelle susceptible de remettre en cause l'efficacité de ces vaccins » (le Gardasil, de Sanofi-Pasteur-MSD, et le Cervarix, de GlaxoSmithKline), conclut le HCSP, dans un avis daté du 21 octobre mis en ligne récemment.

Le HCSP avait été saisi de la question en septembre dernier par le ministère de la Santé. Dans son avis, qui s'appuie sur un rapport d'un groupe de travail du Comité technique des vaccinations, il relève que « le suivi des effets secondaires notifiés dans les suites d'une vaccination HPV n'a révélé à ce jour aucun signal de pharmacovigilance » et qu'« il n'existe actuellement aucune donnée suggérant un caractère potentiellement délétère du vaccin dans certaines catégories de la population, en particulier de risque de survenue de cancer chez des femmes

préalablement infectées. »

En conséquence, le HCSP recommande « la poursuite (...) de la vaccination contre les papillomavirus des jeunes filles âgées de 14 ans et le rattrapage jusqu'à l'âge de 23 ans chez les femmes n'ayant pas d'activité sexuelle ou l'ayant initiée depuis moins de un an. » Cette vaccination, précise-t-il, « peut être effectuée indifféremment avec l'un ou l'autre des deux vaccins existants. »

Dans son avis, le HCSP souhaite aussi « la généralisation rapide du système de dépistage organisé selon les recommandations de la HAS » (Haute autorité de santé). Dépistage qui repose sur le frottis.

Prenant acte de l'avis du HCSP, le Dr Philippe de Chazournes, président de Méd'Océan, vient d'envoyer au ministre de la Santé Xavier Bertrand une lettre dans laquelle il dénonce « les conflits d'intérêt de certains experts qui ont retravaillé sur ce sujet ».

« Étonnamment, ces conflits d'intérêt dont certains sont majeurs (rémunération par Sanofi-Pasteur-MSD), et pas seulement pour une seule personne, n'apparaissent pas dans le rapport



« Il n'existe aucune donnée actuelle susceptible de remettre en cause l'efficacité de ces vaccins », conclut le HCSP.

du Haut conseil de la santé publique », relève le praticien réunionnais. « Cet avis du 21 octobre 2011 nous semble donc encore une fois irrecevable. »

« Notre seul but était d'informer la population médicale et non médicale, explique le Dr de Chazournes. Personne ne pourra plus dire désormais ne pas être au courant. J'incite les prescripteurs à faire signer (par) les

parents des jeunes filles qu'ils vont vacciner, un consentement éclairé afin de ne pas risquer dans quelques années de se voir accusés d'avoir pratiqué la vaccination avec le Gardasil, comme certains ont tenté de le faire pour le Médiator. »

H.S.

L'argumentaire des opposants à la vaccination est contenu dans une vidéo consultable en ligne sur le site www.medoccean.re

FEMMES ET HYPERTENSION

Une liaison dangereuse

Pilule contraceptive, grossesse, ménopause : à certaines étapes clés de leur vie, les femmes doivent être vigilantes sur le risque d'hypertension artérielle, conseillent les spécialistes à l'occasion de la journée nationale consacrée à ce problème de santé.

L'hypertension artérielle – cause, si elle est négligée, d'attaques cérébrales, d'infarctus ou d'insuffisance cardiaque et de démences – affecte 25 % des adultes, souligne le Pr Jean-Jacques Mourad, président du Comité français de lutte contre l'hypertension artérielle (CFLHTA). Près de six millions de femmes sont traitées pour hypertension.

Contrairement à une idée répandue, la première cause de mortalité féminine en France reste les maladies cardio-vasculaires et non les cancers, rappelle le comité en lançant sa nouvelle campagne « Femmes et hypertension artérielle : une liaison à risque ». Ce problème de santé se féminise et concerne de plus en plus les jeunes femmes, relève le Pr Xavier Girerd, du comité.

En cause, l'évolution des modes de vie et des comportements qui ont fortement influé sur la fréquence de cette maladie qui touche les femmes de plus en plus précocement.

Les femmes étaient auparavant peu concernées par les problèmes d'hypertension (HTA) jusqu'à la ménopause. Les hormones féminines jouent un rôle de protection naturelle des maladies cardio-vasculaires et notamment de l'hypertension artérielle.

Mais sédentarité, surpoids, stress et précarité, ainsi que le tabagisme favorisent l'apparition de plus en plus précoce de

l'HTA : au cours de ces dix dernières années, c'est chez les femmes trentenaires que la fréquence du surpoids et de l'obésité a le plus augmenté.

La prise d'une pilule contraceptive à base d'oestrogène et/ou la grossesse peuvent constituer la première confrontation avec l'HTA bien avant la ménopause.

Selon une enquête du CFLHTA, 22 % des femmes déclarent être traitées pour HTA. 25,5 % des femmes hypertendues déclarent avoir eu au moins une complication durant leur grossesse contre 17,6 % des femmes « normo-tendues ». Chez les femmes actuellement traitées pour HTA, 13 % ont présenté une HTA lors d'une grossesse et 9 % lors de la prise d'une pilule contraceptive. De plus, selon l'enquête, 28 % des femmes obèses étaient hypertendues.

La pilule peut constituer une première confrontation aux facteurs du risque cardiovasculaire, d'où l'importance de vérifier régulièrement la tension, le cholestérol et la consommation de cigarettes...

L'HTA, exceptionnelle il y a encore une vingtaine d'années chez les femmes enceintes, touche aujourd'hui près de 10 % d'entre elles, note le Pr Girerd.

Les grossesses tardives, le surpoids et l'obésité des jeunes adultes font que de plus en plus de femmes hypertendues débutent une grossesse.

MED'OCEAN DISTINCTION « MÉDOCÉAN D'OR »

Une thèse « indépendante » récompensée

L'association Méd'Océan va récompenser, samedi prochain, une thèse de médecine pour son indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique.

Créée il y a une dizaine d'années, l'association Méd'Océan s'est donnée pour mission de réfléchir à « l'amélioration de la qualité et de l'indépendance des soins » en médecine générale, sur les questions intéressant la santé publique, l'épidémiologie et les soins primaires, à La Réunion ou dans l'océan Indien. Elle revendique une dizaine d'adhérents.

A l'instar, au niveau national, de la revue Prescrire et de l'association Formindep, elle œuvre à « la défense d'une information claire, transparente et honnête, qui laisse la place à l'objectivité concernant nos prescriptions de tous les jours à nos patients ».

Dans cet esprit, et dans le contexte d'événements comme l'épidémie de grippe H1N1 ou du Médiator qui ont révélé crûment le poids de l'industrie pharmaceutique dans les décisions touchant la santé publique, l'association a décidé en juin dernier de récompenser d'un « Médocéan d'or » une thèse de médecine générale réalisée en toute indépendance vis à vis de cette industrie.

Il s'agit là d'« une première en France », affirme le Dr Philippe de Chazournes en décrivant combien les laboratoires pharmaceutiques sont présents aujourd'hui dès les études médicales : pour fournir par exemple des « outils statistiques » au thésard, soutenir financièrement la publication des thèses, voire payer le pot de fin soutenance, etc.

« Cela paraît anodin, c'est rentré dans les moeurs, les

étudiants trouvent ça normal parce qu'ils baignent là-dedans depuis le départ ; mais ça n'existait pas il y a quelques années et cela constitue une emprise sur les thèses », indique le président de Méd'Océan. « Il est donc important d'encourager le futur médecin à garder une certaine distance et indépendance dans ses raisonnements et la thèse en est une occasion majeure. »

Les thèses susceptibles de

postuler au Médocéan d'or (doté de 1 000 euros, auxquels s'ajoute une contribution à hauteur de 500 euros aux frais d'édition de la thèse), devaient avoir été soutenues entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 août 2010 et porter sur un sujet en rapport avec l'objet de Méd'Océan.

Le Dr de Chazournes déclare avoir reçu six candidatures, nombre qu'il juge « assez inespéré ». Le jury était composé de quatre médecins, dont l'un travaille en milieu hospitalier et enseigne à l'UFR (unité de formation et de recherche) Santé. Le sujet et l'auteur de la thèse lauréate seront dévoilés samedi prochain, à l'occasion d'une cérémonie en début d'après-midi à l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional, à Saint-Denis.

Le président de Méd'Océan indique avoir invité les autorités sanitaires et universitaires de l'île ; mais « les patients, les professionnels de santé sont invités », précise-t-il en espérant susciter un débat et, d'une manière générale, « un regard différent sur l'industrie ».

H.S.



Le Dr Philippe de Chazournes.

En bref

Alcoolisation foetale

Conférence-débat à Saint-Denis

Les associations Saf-France, Saf-océan Indien et l'Ordre des avocats organisent une conférence-débat publique sur les « Conséquences scolaires et sociales du syndrome d'alcoolisation foetale (Saf) », vendredi 9 décembre à 14h 30 à l'hôtel Le Saint-Denis. Elle sera animée par les Dr Denis Lamblin, Alain Fourmaintraux et Thierry Maillard, et Maître Yannick Mardenalom.

VIH/sida

Nouveaux outils de prévention

A l'occasion de la journée mondiale contre le sida, il y a quelques jours, l'association Rive a présenté deux nouveaux outils de prévention : un livre audio (deux CD), dans lequel douze personnalités réunionnaises lisent les récits de vie de douze personnes séropositives recueillis par Simone Hillebrand dans son livre « Vihages d'ici », publié en 2009, ainsi qu'un livre intitulé

« Un jour dans l'océan Indien », qui décrit la vie quotidienne de cinq personnes (une pour chaque pays de la zone sud-ouest de l'océan Indien) vivant avec le VIH.

Allocation adulte handicapé

12 400 bénéficiaires à La Réunion

On dénombrait 12 411 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) à La Réunion au 31 décembre 2010, indique l'Observatoire régional de la santé (ORS), dans sa dernière Lettre. A la même date on recensait aussi 5 549 bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Au 1^{er} janvier 2010, la capacité d'accueil des enfants et adolescents handicapés en institution s'élevait à 1 316 places ; 63 % concernent les déficients intellectuels, 13 % les déficients sensoriels et 12 % les polyhandicapés. Le taux d'équipement est de 6,4 places pour 1 000 jeunes handicapés de moins de 20 ans, contre 9,2 en métropole, précise également l'ORS.